

Rapport Moral

Au cours de cet exercice 2021, comme vous vous le savez tous, la crise sanitaire nous a encore perturbé dans notre fonctionnement (cas contact et cas covid en fin d'année).
Suite à cela l'ensemble du comité s'est réuni trois fois en 2021.

L'année 2021 a été marquée par le départ précipité d'Aline MIZZI
Celle-ci a donné son congé le 13 juillet pour terminer le 30 août 2021 sans accepter de former la nouvelle employée.

Aline était en arrêt de travail déjà courant juin.

Le temps de son absence, j'ai demandé à la mairie, si Madame Karine SONTAG de l'agence postale pouvait nous aider au guichet du SAIC pour remplacer partiellement Aline car la personne embauchée en intérim qui a remplacé Aline courant 2020 lors de son arrêt maternité n'était que partiellement disponible et ne voulait pas être au guichet du SAIC et a accepté uniquement de se charger de la comptabilité.

Pour la facturation trimestrielle de juin, nous avons fait appel à la régie de Sallanches qui utilise le même logiciel que nous.

En plus, nous les avons sollicités à plusieurs reprises pour nous apprendre l'utilisation partielle du logiciel de gestion EFLUID, (à faire des nouveaux contrats client etc.).

Sans cette aide le SAIC aurait été complètement bloqué dans son fonctionnement.

Suite à cette situation et pour ne pas se retrouver dans la même position dans les années à venir, j'ai décidé qu'il nous fallait deux temps partiels pour ce travail afin de pallier les problèmes d'absences et de vacances.

Pour le recrutement il y avait urgence car l'inscription à la session de formation du 6 septembre du logiciel EFLUID était au plus tard la mi-août (90 heures de formation à METZ). Formation du 6 septembre à la mi-octobre.

La session de formation suivante était planifiée en avril 2022.

Sophie a commencé le 23 juillet 2021 et Nathalie le 18 octobre 2021.

Un rôle important d'une partie du comité assisté d'électriciens professionnels habilités est d'assurer les astreintes pour la surveillance du réseau vingt-quatre sur vingt-quatre, en cas de demande d'intervention soit pour des problèmes particuliers soit pour des interventions plus lourdes principalement en cas d'incendie ou d'accident dans les deux cas le SEDIS demande la présence des personnels d'intervention du SAIC.

Vous pouvez aisément comprendre que dans ce genre d'intervention nous sommes en train de passer d'un régime local assez tranquille à un régime à responsabilité professionnelle.

Pour toutes ces raisons le rapprochement avec énergie de Seyssel nous permettra d'avoir une plateforme téléphonique commune et de bénéficier en même temps d'un chargé d'exploitation 24/24.

Nous avons conclu en novembre 2021 une convention de prestation pour l'exploitation de notre réseau HTA. Ceci a été rendu possible suite aux travaux d'automatisation HTA réalisés les années précédentes, des postes de Loisinges 1, Châtelard, Ecole et Loisinges 2.

Les alarmes du réseau HTA arrivent maintenant directement sur le système d'ESS.

Un point important a été la poursuite des discussions avec Energie de Seyssel pour évaluer les modifications et prévoir les investissements nécessaires afin de mettre en harmonie nos deux organisations tant pour le réseau que l'organisation administrative en général.

Nous avançons pas à pas en raison du nombre impressionnant de sujets à traiter et de trouver la meilleure façon de travailler ensemble, à un coût économique acceptable pour tous.

L'étape suivante est de conclure une convention de prestation pour l'exploitation du réseau BT.

Comme chaque année nous avons fait notre journée d'entretien de nos installations en novembre (élagage, dépoussiérage des postes de transformations, etc.).

Merci à l'ensemble des bénévoles présents à cette journée.

Le SAIC est constituée sous forme d'association professionnelle régie par les lois du 21 mars 1884 et du 5 août 1920, ainsi que par le décret du 9 février 1921. Nos statuts datent de 1921.

Nos statuts sont obsolètes et à revoir car ils n'ont pas été revus depuis 1921 excepté lors des changements des membres du bureau.

La création d'un groupe de travail pour modifier les statuts est en cours au sein du comité (membre + bureau).

Prise de contact avec la FNSICAE (Fédération National des Sociétés d'intérêt Collectif Agricole d'Electricité)

La FNSICAE a fait une analyse juridique de nos statuts et de notre fonctionnement.

Il est possible de passer en SICAE sans trop de difficulté.

La FNSICAE nous a transmis des adresses de cabinets spécialisés dans le changement de nos statuts.

Le coût d'un cabinet spécialisé est d'environ 6'600 euros.

A ce jour nous ne sommes pas en règle car nous n'avons pas de contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente avec notre AODE (Autorité Organisatrice de Distribution Electricité) soit le : SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute Savoie).

Nous sommes en train d'établir avec le SYANE un projet de contrat de concession pour résoudre cette anomalie.

Actuellement nous subissons un contrôle fiscal pour les années 2019, 2020 et 2021.

Au sujet des compteurs intelligents (Linky pour la France) nous devons terminer l'intégration pour fin 2023.

Vous avez entendu parler comme nous que son utilisation est contestée par certains, néanmoins pour notre organisation nous n'avons guère le choix et nous allons essayer de faire son installation en bonne intelligence avec nos sociétaires.

L'ensemble des concentrateurs ont été installés dans les 16 postes de transformations.

A ce jour une cinquantaine de compteurs a été posés.

Chaque nouveau branchement et chaque remplacement de compteurs sont systématiquement faits avec un compteur Linky car il y en a plus d'autres.

J'ai gardé pour la fin, un sujet qui nous préoccupe au premier chef, c'est l'évolution du prix de l'électricité. Comme vous le savez la loi nous impose les « TRV » (Tarifs Règlementé de Vente). Vous avez pu constater que courant 2021, nous avons subis deux augmentations imposées. Nos prix d'achat sont aussi réglementés "TC" (Tarif de Cession).

A ce jour, nous sommes tous témoin d'une situation qui nous échappe totalement puisque l'effet de l'ouverture du marché aurait dû nous apporter une baisse des prix. Or c'est l'inverse qui se passe et on nous laisse entendre que c'est pour redonner de la marge aux opérateurs du marché libre parce que ceux-ci ne peuvent pas vivre des conditions actuelles.